



**Arrêté temporaire n°24-AT-0235
Portant réglementation du stationnement**

BOULEVARD ROBERT BARRIER

**Objet : Mécanique en
Fête**

Interdiction de
stationnement

Du 24 mai 2024 au 27
mai 2024

Le Maire de la ville d'Aix-les-Bains,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 417-10,

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

Vu l'arrêté n°66/2021 en date du 12/04/2021 donnant délégation de signature à l'adjoint au maire, monsieur Jean-Marc VIAL, chargé de la sécurité et de la tranquillité publique,

Considérant la demande de l'association Le P'tit Bolide, représentée par Monsieur Daniel Nonglaton,

Considérant que l'organisation de la 10ème édition de Mécanique en Fête rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 24/05/2024 au 27/05/2024 BOULEVARD ROBERT BARRIER,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 24/05/2024 dès 07h00 et jusqu'au 27/05/2024 à 12h00, le stationnement des véhicules est interdit BOULEVARD ROBERT BARRIER sur les 2 premiers emplacements qui se situent à l'entrée de l'esplanade et en face du camping comprenant la place handicapée. Par dérogation, cette disponibilité ne s'applique pas aux organisateurs de l'événement.

Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les Services Techniques de la Ville.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont la copie sera envoyée **au Directeur de Cabinet.**

ARTICLE 4 :

Destinataires :

- Le P'tit Bolide

Arrêté N° 24-AT-0235
1/2

Police municipale
4 rue Jean Monard
73100 AIX-LES-BAINS
Tél : 04.79.35.38.36
Mail :
police@aixlesbains.fr

- Monsieur le Commandant de Police
- Monsieur le Chef du centre de secours d'Aix-les-Bains
- M. le Directeur du Centre Hospitalier Métropole Savoie - site d'Aix-les-Bains
- ONDEA - Compagnie des transports du Lac du Bourget
- Le service voirie signalisation
- M le Chef de la Police Municipale

Aix-les-Bains, le 15 avril 2024


Pour le maire
l'Adjoint au maire d'Aix-les-Bains
Jean-Marc VIAL



Arrêté N° 24-AT-0235
2/2